

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2021

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021 sous réserve de la modification suivante :
 - phrase « Suite au départ de Messieurs Fyot et Schruoffeneger, la présidence du conseil d'administration est assurée par Monsieur Urban, en application des dispositions du règlement intérieur » à déplacer de la page 12 à la page 10, au début du point 10.2.

Pièce jointe : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2021

18 OCT. 2021	
Acte transmis aux autorités de tutelle le	Fait à Strasbourg, le 7 octobre 2021
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 18

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021****Objet : Budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2021***Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la GBCP,***Article 1 :****Le conseil d'administration vote à l'unanimité les autorisations budgétaires suivantes :**

191,90 ETPT sous plafond et 52,80 ETPT hors plafond

32 660 654 € d'autorisations d'engagement :

18 949 796 € personnel

3 598 219 € fonctionnement

10 112 639 € investissement

34 668 951 € de crédits de paiement :

18 949 796 € de personnel

3 720 916 € de fonctionnement

11 998 239 € d'investissement

28 836 577 € de prévisions de recettes

5 832 374 € de solde budgétaire

Article 2 :**Le conseil d'administration vote à l'unanimité les prévisions comptables suivantes :**

4 123 741 € de variation de trésorerie

31 702 € de résultat patrimonial bénéficiaire

767 655 € de capacité d'autofinancement

725 576 € de prélèvement sur le fonds de roulement

Pièces jointes :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la délibération.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **18 OCT. 2021**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 7 octobre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 18

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021



Objet : Rapport d'activités du centre de formation continue 2020-2021

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- **le rapport d'activités 2020-2021 du centre de formation continue de l'INSA Strasbourg,**

Pièce jointe : rapport d'activités du centre de formation continue

Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2021	Fait à Strasbourg, le 7 octobre 2021
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 7

Contre : 15

Abstention : 5

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Objet : Demande d'installation de deux antennes-relais de téléphonie mobile

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le CHSCT en sa séance du 28 juin 2021,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION REJETTE :

- la proposition d'installation de deux antennes relais de téléphonie mobile sur le toit des bâtiments de l'INSA Strasbourg.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **18 OCT. 2021**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 7 octobre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Objet : Projet d'accueil de volontaires en service civique

Vu le code de l'éducation,

Vu le code du service national,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique le 23 septembre 2021,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE À L'UNANIMITÉ :

- **l'INSA Strasbourg à accueillir des personnes volontaires en service civique.**

Pièces jointes : document de présentation du service civique et proposition de fiche mission – service civique

Acte transmis aux autorités de tutelle le **18 OCT. 2021**

Fait à Strasbourg, le 7 octobre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Acte n° 55 / 2021

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20
Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Objet : Admission en non-valeur

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par l'agent comptable de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- **L'admission en non-valeur proposée sur avis de l'agent comptable pour une créance irrécouvrable d'un montant de 200 euros, correspondant à des droits d'inscription impayés au titre de l'année universitaire 2020-2021.**

Pièce jointe : certificat admission en non-valeur signé par l'agent comptable de l'INSA Strasbourg

Acte transmis aux autorités de tutelle, le **18..OCT...2021**

Fait à Strasbourg, le 7 octobre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Objet : Grille de formation 2021-2022 Mastère spécialité éco-conseiller – actualisation

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 9 septembre 2021,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la grille de formation actualisée du Mastère spécialisé éco-conseiller applicable pour l'année universitaire 2021-2022.

Pièce jointe : grille de formation actualisée

Acte transmis aux autorités de tutelle le **18 OCT. 2021**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 7 octobre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Objet : Modalités du contrôle continu et des examens en lien avec la circulaire MESRI du 5 août 2021 relative aux orientations relatives aux mesures sanitaires applicables à la rentrée universitaire 2021

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 9 septembre 2021,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- les modalités de contrôle continu et des examens de rattrapage figurant dans le document qui vous a été adressé en amont de la séance, à savoir :
 - par défaut, les épreuves de contrôle continu et les examens de rattrapage sont organisés en présentiel. Conformément au Règlement Interne des Études et Examens (RIEE), les enseignants peuvent organiser des épreuves en distanciel. Cette modalité devra être inscrite dans ADE ;
 - si l'évolution sanitaire empêche la tenue en présentiel des épreuves de contrôle continu et des examens de rattrapages, ils seront organisés en distanciel ;
 - en cas d'absence à une épreuve de contrôle continu ou à un examen de rattrapage pour raison médicale, ce qui inclut les cas contact, les modalités indiquées dans le RIEE s'appliquent.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **18 OCT. 2021**

Fait à Strasbourg, le 7 octobre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Objet : Tableau non nominatif des fonctions éligibles et montants maximum versés au titre des primes pour charges administratives - année universitaire 2021-2022

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique le 23 septembre 2021,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- **le tableau présentant les fonctions éligibles et les montants maximum versés au titre des primes pour charges administratives pour l'année universitaire 2021-2022.**

Pièce jointe : tableau

Acte transmis aux autorités de tutelle le**18 OCT. 2021**

Fait à Strasbourg, le 7 octobre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Objet : Revalorisation de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) des personnels de catégorie C et modification du tableau indemnitaire de l'INSA Strasbourg en résultant

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique le 23 septembre 2021,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la proposition de revalorisation de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise des personnels de catégorie C et la modification du tableau indemnitaire de l'INSA Strasbourg en résultant.

Pièces jointes : note Loi de programmation pour la recherche revalorisation indemnitaire EPSCP, estimation IFSE catégories C, tableau RIFSEEP INSA Strasbourg - proposition d'actualisation 2021

Acte transmis aux autorités de tutelle le18..OCT...2021

Fait à Strasbourg, le 7 octobre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20
Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Objet : Modalités d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pour 2022

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ, sous réserve de l'avis favorable du conseil scientifique restreint, les critères de choix des bénéficiaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche et le barème suivants pour l'année 2022 :

- **L'attribution d'une prime sera accordée aux enseignants chercheurs qui ont été classés A (parmi les 20% meilleurs dossiers) ou B (parmi les 30% suivants) par l'instance nationale ;**
- **le montant annuel de la prime sera de 4 000 € pour un classement B et de 6 000 € pour un classement A.**

Acte transmis aux autorités de tutelle, le18...OCT...2021

Fait à Strasbourg, le 7 octobre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20
Nombre de représentés : 7
Nombre de votants : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Objet : Protocole d'application – annexe financière COSTIC 2021-2022

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la conclusion du protocole d'application de la convention INSA / UMGCCP / COSTIC du 1^{er} septembre 2021 – annexe financière pour l'année universitaire 2021-2022.

Pièce jointe : protocole d'application

Acte transmis aux autorités de tutelle, le **18 OCT. 2021**

Fait à Strasbourg, le 7 octobre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT